Martigny, vendredi 14 janvier 1949. *89e année* *No 6.*

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an . . . . . Fr. 12.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 18.50
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 20.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 26.50
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
PARAISSANT A MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces : Publicitas Sion. tél. 2 12 36
Rédaction : Martigny, téléphone 6 10 31
Annonces : Publicitas Martigny. tél. 6 10 31

ANNONCES / RÉCLAMES
le mm.-ligne ou son espace — le mm.-ligne 2 colonnes/81 mm.
10 ct. CANTON 22 ct.
13 ct. SUISSE 30 ct.
18 ct. ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 405

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses

Avant les élections de mars

Ce que le Valais attend de son nouveau Parlement

En Mars prochain, le Valais renouvellera son Grand Conseil et son Conseil d'Etat.

S'il est prématuré d'émettre des pronostics sur le résultat de ces élections, on peut prévoir, à coup sûr, des changements assez sensibles dans la composition de notre Parlement cantonal.

Dans chaque parti, des députés annoncent leur retrait définitif.

En 1945, nous sortions de la guerre. Il était logique que l'on sollicite ceux qui avaient siégé pendant cette période délicate d'accepter un nouveau mandat leur permettant de liquider au mieux les tâches créées par le régime de nécessité.

Aujourd'hui, bien que l'on attende encore une paix dont le monde aurait tant besoin, nous sommes sortis de cet état d'exception.

Il semblerait donc que la future législature devrait marquer nettement ce retour à une vie parlementaire normale. Bien des députés raisonnent ainsi et se retireront pour permettre à des forces nouvelles de participer, dès le début, aux réalisations modernes qu'exigent les circonstances actuelles.

Cela nous vaudra une première modification.

L'évolution politique et la volonté des électeurs amèneront les autres.

De toute façon, il est nécessaire que les élus de Mars prochain pensent *cantonal* avant tout, et, en dehors de toute considération politique, le corps électoral devrait subordonner son vote à cette condition essentielle.

Les temps sont révolus où le député pouvait se considérer comme le défenseur d'office de sa commune ou de son district.

Cela nous a valu la surenchère démagogique des subventions avec tous les effets catastrophiques que l'on connaît.

Saigné à blanc par les exigences financières de cette lamentable politique, le Valais est en gros retard sur la plupart des autres cantons dans la mise sur pied d'œuvres législatives urgentes.

Le rapport de la commission des finances accompagnant le projet de budget 1949 en cite lui-même une impressionnante série.

Pensons seulement à cette fameuse loi sur les allocations familiales qui devrait être depuis longtemps sous toit si le Parlement et le gouvernement avaient tenu leurs promesses répétées.

Et à la loi d'introduction de l'AVS, réalisée presque partout ailleurs, alors que l'on n'en entend pas encore parler chez nous.

Que l'on songe aussi au long temps qu'il a fallu pour amener la loi fiscale en discussion finale, et l'on se rendra compte qu'à ce rythme, notre Grand Conseil se laisse régulièrement dépasser par les événements.

On vote, par contre, avec une rapidité exemplaire les corrections de torrents ou autres dont l'urgence, dans la plupart des cas, est uniquement *électorale*.

Cette mentalité engage certains représentants du peuple à une passivité déconcertante envers tout ce qui concerne l'intérêt général du canton.

On les voit calquer aveuglément leur attitude sur celle de leurs leaders, sans s'intéresser le moins du monde à la question discutée.

Cette attitude conduit tout droit notre Grand Conseil à l'oligarchie et aux conflits d'autorité dont le Conseil d'Etat a donné si souvent l'exemple navrant.

Il faut donc conclure que le choix des candidats pour les élections de Mars doit s'opérer avec un soin particulier.

C'est un fait reconnu par nos adversaires politiques eux-mêmes que les listes radicales ont toujours été composées d'hommes d'une valeur éprouvée.

De là vient la force de notre parti, si faiblement représenté soit-il au Législatif, à l'Exécutif ou au Judiciaire.

A l'heure où les comités des districts mettent déjà la première main aux préparatifs électoraux, formons le vœu que, en acceptant une candidature, les hommes pressentis s'inspirent profondément de l'importance de la tâche qu'ils seront appelés à remplir.

A la démagogie de leurs adversaires politiques à leur servilité ou à leur notion faussée des devoirs d'un parlementaire, ils doivent pouvoir opposer un libre esprit d'initiative orienté vers la seule recherche du bien général et leurs vues libres de toute œillère électorale.

C'est à des *Valaisans* que le peuple entend confier mandat de le représenter, et non à des *particularistes*.

g. r.

En passant...

Les beautés de la bureaucratie

Plus on accorde à l'Etat de puissance et plus il s'entend à développer la bureaucratie.

Cette constatation devrait, à elle seule, nous garder de démissionner devant les pouvoirs publics ou de les confondre avec la Divine Providence.

Il est déjà impossible à neuf citoyens sur dix de remplir, sans le recours d'un expert comptable un bordereau d'impôts.

Que sera-ce à l'avenir quand le fisc étendra plus loin ses tentacules ?

Nous votons des lois, à tour de bras, mais pensons-nous assez aux règlements d'application qui nous échappent ?

On ne saurait, bien sûr, se passer de bureaucratie.

Il s'agit d'un mal nécessaire et dont nous éprouvons les effets depuis assez longtemps pour être immunisés, plus ou moins, contre eux.

Cependant nous aurions tort d'accepter le pire.

Une revue de Zurich « Du » que cite un correspondant de Curieux *relate un ou deux faits que nous dédions à votre méditation et qui montre avec clarté les beautés d'une bureaucratie poussée à son point d'achèvement.*

Premier cas :

«Une étudiante acquiert, dans une université suisse, son doctorat en droit. Elle accomplit un stage d'un an, et se présente aux examens qui lui ouvriront sa carrière d'avocat. C'est alors qu'on découvre que la « maturité » du canton où elle a fait ses études secondaires ne comporte pas la physique comme branche obligatoire. »

Et voilà la jeune fille contrainte a passer un examen sur cette spécialité avant de pouvoir plaider !

Deuxième cas :

«Une vieille université allemande s'effondre sous les bombardements. A la tête d'un de ses instituts se trouve un professeur de médecine âgé, suisse, et qui a formé et contrôlé le bagage scientifique de centaines et milliers de médecins pendant les décennies de son activité. Notre compatriote fait ses valises et rentre en Suisse où il se présentera non comme un réfugié implorant de l'aide de la communauté mais comme un savant capable de se reconstituer une existence en sa qualité de pratricien expérimenté.

Par malheur, le savant n'a pas fait ses études en Suisse, mais en Allemagne. Et notre bureaucratie impose à un homme de « renom international » de songer, avant toute chose, à passer avec succès l'ensemble des examens de la « maturité fédérale » puis ceux d'une faculté de médecine suisse, s'il veut faire profiter sa patrie de ses vastes connaissances et, du même coup, vivre par ses propres moyens, chez nous.

Troisième cas :

Un médecin étranger est venu en Suisse pendant la guerre, mais il n'a pas le droit d'exercer une activité rémunératrice. Cependant il envoie un jour à un journal un mémoire dans lequel il condamne l'avortement.

Cela suffit pour qu'on lui signifie son expulsion !

Pourtant les autorités décident, après coup, d'user de mansuétude à son égard et elles se contentent de l'expédier dans... un camp de travail où il pourra casser des cailloux !

C'est ainsi que les pouvoirs militaires avaient, au début de la guerre, désigné le professeur Ruziska du « Poly » zuricois, prix Nobel de chimie, pour balayer la cour d'une caserne !

Aux faits relatés par « Du » *nous pourrions en ajouter d'autres qui suent une égale sottise.*

Les peintres, par exemple, en savent quelque chose et c'est Fernand Dubuis qui nous racontait, lors de son exposition, à Sion, des anecdotes vraiment courtelinesques.

Il est bon de rêver, de temps en temps, aux excès de la bureaucratie afin de se prémunir contre elle.

Le peuple vote des lois, souvent au petit bonheur, puis un règlement d'application sème sur ses pas les obstacles auxquels il ne songeait guère.

Il serait donc bien inspiré, avant de donner son agrément à un projet d'en percer, dans la mesure du possible, les conséquences.

Pour prendre un exemple, croit-il que la loi Bircher sur la tuberculose équivaut à un cadeau de l'Etat au citoyen ?

On va radiophotographier la population suisse entière alors qu'un médecin avouait au micro qu'on ne savait pas encore aujourd'hui comment l'on s'y prendrait pour soigner la masse des malades, et l'on va périodiquement mettre à jour chacune de nos fiches.

Encore une ou deux initiatives de ce genre et nous transformerons le pays en un paradis de fonctionnaires perdus dans leurs textes absurdes et les appliquant aveuglément à la lettre, au mépris du simple bon sens.

Qu'il faille des lois, des ordonnances, des arrêtés, des règlements c'est l'évidence même et nous ne prônons pas l'anarchie.

Tout de même, il ne faudrait pas nous asphyxier sous un monceau de paperasse ni nous emprisonner dans un réseau toujours plus serré d'obligations saugrenues.

En homme libre, nous implorons de nos autorités, la liberté de respirer librement !

A. M.

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Téléphone 6 12 75 — Cpte ch. post. II c 1000

Capital et réserves : Fr. 1,450,000.—

Dépôts à vue — Dépôts à terme et en Caisse d'Epargne

Toutes opérations de banque.

BANQUE TISSIÈRES FILS & Cie
MARTIGNY

reçoit des dépôts en ***comptes courants,*** *en*

Carnets d'épargne (nominatif ou au porteur) à **2** 3/4 0/0

Obligations à 5 ans à **3** 1/2 0/0

AGENCES À FULLY, LEYTRON, DORÉNAZ, CHAMOSON, ORSIÈRES, BAGNES

A propos des finances fédérales

Tandis que sur le plan ministériel et parlementaire, on tergiverse, un organisme important de notre économie nationale, la Chambre suisse du commerce, vient une fois de plus de prendre position à l'égard du problème de la réforme des finances fédérales. Elle a tout d'abord constaté que certains progrès avaient été réalisés. On a reconnu en haut lieu la possibilité de procéder à des économies sur les fonds de réserve. Toutefois, eu égard aux recettes élevées qui résulteront de l'imposition du tabac, le service d'intérêt au fond primitif des assurances sociales représente une charge inutile, grevant les comptes ordinaires de plusieurs millions de francs.

La Chambre suisse de commerce a dès lors émis le regret que la Commission du Conseil national se soit prononcée en faveur d'un impôt fédéral direct. La réduction de la durée de perception de 60 à 20 ans ne tient malheureusement pas compte des objections de principe formulées contre un tel impôt. Les désavantages inhérents à cette contribution sont également liés à un impôt limité à 20 ans. Les efforts visant à une meilleure adaptation de cet impôt aux charges fiscales cantonales et communales paraissent voués à l'insuccès. Elle devrait s'accommoder de formalités compliquées et de tout l'appareil administratif qui en serait le corollaire obligé. On peut donc tenir pour certain qu'un impôt fédéral direct tenant efficacement compte de la situation financière des cantons est impossible à réaliser.

En outre, l'impôt d'amortissement prévoit, selon les propositions de la Commission parlementaire, une progression sensiblement plus forte que celle de l'impôt de défense nationale. Un impôt fédéral direct si élevé aurait pour effet, concurremment avec les aggravations de charges fiscales édictées par les cantons pour compenser leurs parts traditionnelles aux recettes de la Confédération, d'augmenter d'une façon insupportable les charges découlant des impôts directs. Le cumul de ces contributions compromettrait les bases mêmes d'une économie privée libre et saine ; il encouragerait les tendances centralisatrices et étatistes dans une mesure contraire à notre idéal fédéraliste et à la structure de notre économie, fondée sur la libre entreprise et l'initiative privée. La Chambre suisse du commerce a donc décidé de s'en tenir a sa position antérieure, étant donné les avantages d'une simplification de notre régime fiscal et le fait que la preuve a été fournie de la possibilité, du point de vue de la technique financière, de renoncer à l'impôt fédéral direct. Aussi la Chambre de commerce demeure-t-elle convaincue que la vraie solution du problème de la réforme des finances fédérales réside dans la perception de contingents cantonaux, expressément prévus dans la Constitution fédérale. L'abandon total ou partiel du revenu brut de l'impôt anticipé des personnes physiques en faveur de la Confédération constituerait la solution la plus simple et la plus pratique. Cette cession obligerait les cantons à augmenter leurs propres impôts directs, solution qui ne modifierait en rien le rapport actuel entre impôts directs et indirects.

On doit regretter, à ce sujet, que la ferme volonté de procéder à des économies dans le ménage public de la Confédération, condition essentielle d'une réforme durable, fasse encore défaut, à quelques exceptions près. Sur ce point, le message adressé au peuple suisse par le nouveau Président de la Confédération était typique. Après une déclaration de principe, l'orateur officiel a immédiatement ajouté que les tâches incombant à l'Etat central ne permettaient pas de se faire de grandes illusions sur de réelles possibilités de compression des dépenses. Or, les charges publiques risquent de se maintenir à un niveau de nature à compromettre gravement un vrai redressement de la situation. D'où cette conclusion : utiliser le temps disponible à un nouvel examen attentif de tous les problèmes que soulève la réforme des finances fédérales et à l'élaboration d'un projet qui tienne compte des possibilités de l'économie, qui permette une simplification de notre système fiscal et qui respecte la structure fédéraliste de notre petit pays.

Considèrera-t-on, sous la Coupole, cette mise en garde comme nulle et non avenue ? *P.*

SOCIETE FIDUCIAIRE RIBORDY & Cie, MARTIGNY et SION

L'A. V. S. et les rentes ordinaires

L'AVS est à sa première année d'existence. L'enthousiasme suscité par le mémorable scrutin de 1947 s'est dissipé. En effet, tout le monde n'est pas satisfait et on trouve que le groupe des professions indépendantes, l'artisanat, le commerce l'agriculture sont lourdement chargés. Les cotisations à payer se révèlent particulièrement élevées. Les rentes transitoires, comparées à la cherté de l'existence demeurent minimes et le moyen pour les obtenir est compliqué. Pour les vieillards de 65 ans et plus, répondre à 39 questions, c'est tout une affaire dont ne se doute nullement le législateur. Mr. Albert Picot, ancien président du Conseil national, vice-président de la Fondation pour la vieillesse a énuméré les malentendus à surmonter dans le domaine de l'AVS,en concluant qu'on ne peut pas tout résoudre avec des lois et qu'à côté de la technique moderne, l'effort individuel garde tous ses droits.

Après ces difficultés du début, l'AVS va pouvoir payer, pour la première fois en janvier 1949, les rentes ordinaires. Celles-ci seront versées aux vieillards nés pendant le deuxième semestre de 1883 et qui se sont acquittés des cotisations durant un ans au moins. Il y aura les rentes de vieillesse simples pour les célibataires, veuves ou divorcées nés entre le 1er juillet et le 31 décembre 1883, pour les hommes mariés nés pendant la même époque, mais dont l'épouse n'a pas encore 60 ans, pour les femmes nées aussi dans le courant du 2me semestre de 1883, qui, ayant exercé une profession lucrative ont contribué. Il s'agit ici des épouses 65 ans, mais dont le mari n'a pas encore atteint l'âge requis. Cette catégorie de bénéficiaires ne recevront que des rentes de vieillesse simple. Une rente de vieillesse pour couple est octroyée aux hommes mariés nés pendant le 2me semestre de 1883 et dont l'épouse est née en 1888 ou antérieurement. Les étrangers ne peuvent prétendre aux faveurs de la loi. La rente de survivants, pour les veuves et les orphelins est allouée si le père est décédé après le 30 novembre 1948 et à la condition que les cotisations aient été réglées pendant plus de 11 mois. Dans certains cas, il sera payé aux veuves une allocation unique. Des dispositions particulières ont été prises pour les enfants illégitimes, adoptés, ou trouvés, pour ceux qui font un apprentissage ou des études, pour les adolescents de 18 à 20 ans qui sont incapables de gagner leur vie. N'oublions pas que la rente d'orphelin prend naissance le premier jour du mois suivant le décès de l'époux, respectivement du père et que celle pour la vieilesse devient réelle « le premier jour du semestre de l'année civile qui suit celui où la 65me année a été accomplie ». Les vieillards au bénéfice des rentes transitoires ne recevront pas les prestations ordinaires.

Pour obtenir les rentes, il suffit de présenter à son employeur, ou à l'agence de la Caisse de compensation à laquelle on est affilié, une formule assez simple et prouver par le livret de famille, l'acte de naissance ou l'acte d'origine son état personnel. L'office d'état-civil n'intervient que pour les requérants ne pouvant soumetre les pièces précitées aux instances compétentes. Des attestations ad hoc son à la disposition des intéressés. Les rentes varient selon le salaire ou le gain assuré. Elles suivent une progression bien accentuée. L'octroi d'une rente n'empêche nullement le vieillard ou la veuve de travailler. Le salaire ne sera pas réduit pour autant.

La loi sur l'AVS est compliquée. Sa mise en vigueur n'est pas aisée. Mais il semble que l'Office fédéral des assurances sociales, cherche tout ce qui est possible pour simplifier les rouages, pour rendre service aux assurés. Recommandons lui de ne pas s'arrêter en si bon chemin. Puis, la loi nous apporte, cette année le début de la sécurité promise, cette sécurité pour nos vieux jours, cette sécurité si essentielle pour la veuve et l'orphelin.

POUR VOS ENFANTS

Recette à préparer vous-même contre RHUMES et TOUX

Chauffez un ¼ de litre d'eau. Ajoutez-y une cuillerée à soupe de sucre et 30 grammes de Parmintine (extrait concentré) que vous trouverez chez votre pharmacien. Mélangez bien jusqu'à dissolution complète, ce qui vous donne un bon ¼ de litre de sirop. Doses : adultes : 1 cuillerée à soupe ; enfants de 8 à 12 ans : 1 cuillerée à dessert ; enfants de 3 à 8 ans : 1 cuillerée à café (toujours après les trois principaux repas et avant le coucher).
Découpez cette recette.

Parmintine est en vente dans toutes les pharmacies au prix de Fr. 2.35 (impôt inclus) les 30 grammes.

Couturier s.a
SION
GARAGES-ATELIERS-CARROSSERIE-PEINTURE
Agence exclusive pour le Valais : DODGE
FIAT - WILLYS - JEEP - SIMCA
Tél. 2 20 77

Nouvelles du Valais

LE CONSEIL FÉDÉRAL REJETTE LES RECOURS DE L'E. O. S. ET DE L'ETAT DU VALAIS

En l'affaire du barrage de St-Barthélémy-Cleuson, le Conseil fédéral a rejeté le recours formé par la Société anonyme l'Energie de l'Ouest-Suisse (E. O. S.), à Lausanne, ainsi que celui du Conseil d'Etat du Valais. Soit l'E. O. S., soit le Conseil d'Etat valaisan, contestaient au Conseil fédéral le droit d'exiger que, dans l'intérêt de la sécurité générale, un barrage à gravité plein fut construit au lieu du barrage évidé du type Noetzli en construction. Le Conseil fédéral se déclare compétent et il a donné au Gouvernement valaisan des instructions en conséquence. Au cas où le Conseil d'Etat du canton du Valais ne reconnaîtrait pas la compétence du Conseil fédéral, il lui appartiendrait de demander au Tribunal fédéral de trancher la question de compétence.

Cette décision n'appelle aucun commentaire particulier.

Toutefois, nous continuons à nous étonner de la contradiction frappante existant entre les déclarations du Conseil d'Etat faites lors de l'interpellation Moret en Grand Conseil et l'attitude que lui prêtent actuellement les communiqués de Berne.

Une affaire rocambolesque

Le Tribunal de Martigny vient de condamner à 500 fr. d'amende, 200 fr. d'indemnité et aux frais un commerçant de Charrat, H. C., reconnu coupable d'extorsion et de chantage. Celui-ci avait imaginé une savante mise en scène, à la suite d'une première condamnation qu'il avait subie pour abus de confiance au détriment d'une habitante de Charrat qui lui avait confié la gestion de titres. Il avait dû rembourser à la plaignante une somme de 7700 fr. C'est alors qu'il s'aboucha avec deux comparses pour faire ingurgiter à celle-ci une potion ayant vertu d'annihiler sa volonté. Le stratagème réussit et H. C. parvint à obtenir ainsi une déclaration « solennelle » proclamant son innocence ! !

En possession de ce papier obtenu par ce moyen peu ordinaire, il alla jusqu'à menacer la signataire d'un procès en diffamation !

Mais toute l'affaire vint aux oreilles de la justice qui vient d'y mettre fin par le jugement que l'on a lu.

Leytron. — *Théâtre de la Jeunesse radicale.*

La Jeunesse radicale organise sa représentation théâtrale annuelle les dimanches 23 et 30 janvier prochains. Amis, et vous les jeunes, venez nous apporter votre sympathie et vous retremper dans cette atmosphère d'enthousiasme qui émane de chacune des manifestations jeunes radicales.

Le spectacle débutera à 20 h. 15.

Ardon — *Loto de l'Helvétia*

La fanfare Helvétia rappelle à ses amis son loto du 16 janvier, dès 14 heures au café de la Coopérative. Inutile de dire que la planche des lots sera très bien garnie. Retenez ce dimanche pour l'Helvétia et vous en serez contents.

Châteauneuf. — *L'aérodrome s'équipe.*

On procède actuellement à l'installation d'une station radio à proximité du terrain d'aterrissage de Châteauneuf. Cette station sera commandée à distance par un procédé moderne.

Ainsi, de plus en plus, notre champ d'aviation progresse et répond aux exigences actuelles du trafic. Félicitons les responsables de leur esprit d'initiative sans cesse à la recherche d'heureuses innovations.

Une belle réalisation des Associations professionnelles

Après avoir créé une Caisse d'assurance-vieillesse et survivants dirigée par un Conseil composé de patrons et d'ouvriers, la Fédération romande de la Métallurgie du Bâtiment, qui groupe des associations de Maîtres serruriers, ferblantiers, appareilleurs, installateurs électriciens et de chauffages centraux, vient de constituer, avec les syndicats ouvriers, une Commission paritaire dont l'une des principales tâches sera de gérer un service paritaire d'assurance-maladie dont l'activité a commencé le 1er janvier 1949.

Continuant à concrétiser dans les faits leur politique de collaboration effective au sein du métier, les associations professionnelles intéressées ont voulu garantir à l'ouvrier malade sa sécurité matérielle. Les contributions nécessaires sont fournies pour les deux tiers par les patrons et pour le tiers par les ouvriers. Elles s'élèvent au 3 % des salaires et permettent d'allouer des indemnités journalières couvrant jusqu'au 80 % du gain habituel pour 360 jours de maladie pendant une période de 540 jours consécutifs.

Cette réalisation sociale comble une grave lacune de la législation fédérale dont l'imprécision provoque de continuels conflits d'intepprétation quant à l'étendue de la responsabilité et des obligations du patron envers son ouvrier malade.

Se plaçant au-dessus des luttes partisanes et stériles, la Fédération romande de la Métallurgie du Bâtiment et la Fédéération suisse des Ouvriers sur Métaux et Horlogers, d'entente avec la Fédération chrétienne des Ouvriers sur métaux, ont cherché à servir l'intérêt supérieur de la profession et du pays.

La loi fiscale

C'est donc lundi que le Grand Conseil se réunira en session prorogée pour mettre le point final à la discussion sur la loi des finances.

Nous apprenons que l'accord entre le Département et la Commission sur certains points litigieux, notamment ceux concernant les échelles des taux, s'est réalisé hier. La Commission pourra ainsi rapporter dès l'ouverture de la session.

Il appartient donc maintenant à la Haute-Assemblée de prendre ses responsabilités.

Examens de capacité pour tenanciers d'établissements publics

Le Département des Finances du Canton du Valais porte à la connaissance du public, pour permettre aux intéressés de prendre leurs dispositions à temps voulu, que le prochain cours en vue de l'obtention du certificat de capacité pour tenanciers d'établissements publics a été fixé du 19 avril au 8 mai 1949.

Les personnes désireuses de le suivre ont à s'annoncer au Département des Finances qui lui donnera tous renseignements utiles.

Le Valais à la Radio.

La Croix-Rouge Suisse Secours aux Enfants a fait appel pour sa causerie du samedi 15 janvier à 18 h. 40 à Mr. Guy Zwyssig, l'aimable et dynamique Président de la section de Sierre de la Croix-Rouge. Souvent déjà nous avons eu l'occasion d'écouter à la radio les messages en faveur de l'enfance, lancés par Mr. Guy Zwyssig. Nul doute qu'une fois encore nombreux seront ceux qui voudront entendre à Radio Sottens ces appels empreints d'enthousiasme et de foi qui ne visent qu'à intéresser l'opinion au sort des malheureux.

Martigny. — *Train de nuit du My-Orsières*

Dimanche 16 janvier, train de nuit du Martigny-Orsières. Départ Orsières 19 h. 30. Retour 23 h. 20. — Avis à nos lecteurs de la région.

L'assemblée générale et le bal du T. C. S.

Lorsque la Section valaisanne prépare son bal annuel, elle n'a pas besoin de mobiliser les trompes de Jéricho pour l'annoncer. A peine connue, la nouvelle se répand aussitôt, comme une traînée de poudre, depuis le haut Simplon jusqu'aux bords du Léman.

On sait tellement bien, en Valais, que le bal du Touring est celui qui bat tous les records d'affluence et même d'élégance. On sait aussi que le banquet est recherché par le gourmet le plus délicat qui pense, ce soir-là, « qu'il vaut mieux être gastronome qu'astronome et ne pas s'intéresser aux planètes, mais aux plats ». Il a raison d'ailleurs et aura le temps de voir... les étoiles à l'heure du champagne !

Cette année — la première fois depuis la guerre — on a fait appel à deux orchestres pour mener la danse. L'un, le « Ritz », est formé d'anciens compagnons de Bob Engel, de Rio de Gregori, etc., ce qui nous assure que tout cela se passera aux sons d'une musique entraînante et endiablée, envoûtante dans ses tangos argentins et langoureuse aux heures des confidences.

Le deuxième orchestre nous conviera à la guinguette au bord de l'eau ... De ce côté, ce sera le cabaret, l'atmosphère du bal musette où l'on danse la java au son de l'accordéon.

Leprésident, M. Alexis de Courten, et ses collaborateurs MM. Alfred Kramer, Paul Boven et Joseph Escher gardent encore, pour l'instant, dans la boîte aux secrets, quelques surprises qui tiennent de l'enchantement.

Bref, cette soirée sera divertissante, toute pleine d'amusements, plaisante à souhait.

A 19 heures,

l'assemblée générale annuelle

précédera le banquet et le bal. Elle appellera l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Rapport du président.
3. Rapport du trésorier.
4. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge au comité.
5. Rapport de l'Office du T.C.S.
6. Renouvellement du comité et des vérificateurs des comptes.
7. Cotisation 1950.
8. Le 25me anniversaire de la section en 1950.

Puis, en guise de prélude aux joies de la table, un apéritif généreux (Malvoisie 1948 !) sera servi. Selon la bonne tradition, il est offert par la section. Cela à 20 heures.

Enfin, à 20 h. 30, tous les convives prendront place autour des tables garnies de fleurs et les plats se succèderont aussi succulents les uns que les autres.

Voyons un peu le menu :

Crème argenteuil. — La truite au bleu. Pommes en serviette. Sauce mousseline. — Petit coq de Châteauneuf rôti. Haricots fins au beurre. Pommes chips. Salade Valéria. — Les meringues Chantilly Paix et Poste.

Avouez que M. Escher nous met l'eau à la bouche !

Avouez que la section fait bien les choses !

Sachez que si vous manquez cette soirée, vous la regretterez éternellement !

Le prix de la carte de fête est fixé à 10 francs pour les membres du T.C.S. sur présentation de la carte de membre de 1948 ou 1949, bien entendu. Les personnes accompagnantes payeront 12 francs, dans ce prix, tout à fait modeste, sont compris : le dîner, le grand bal aux cotillons, les surprises pour les danses et la soupe à l'oignon.

L'apéritif, nous l'avons dit plus haut, est offert par la section.

Les inscriptions pour ce bal, qui aura lieu à l'Hôtel de la Paix et Poste, à Sion, le 29 janvier 1949, doivent se faire *avant le 22 janvier auprès de M. Alexis de Courten, président (tél. 2 10 50).*

Il faut indiquer quel est le nombre de personnes accompagnantes et dire surtout le nom des dames (ça, c'est pour la surprise !)

Les cartes seront retirées à l'entrée, mais dès 19 h. 30 déjà.

Il est recommandé de s'inscrire au plus vite.

Le nombre de places est très limité.

La tenue de soirée est absolument de rigueur.

Règlement d'un différend

Au cours de sa dernière séance, le Conseil d'Etat a homologué le règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales de l'Association valaisanne des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics.

Le différend qui opposait l'Association des entrepreneurs aux organisations syndicales est ainsi réglé.

Cinéma « Rex », Saxon

Le Rex de Saxon se devait de vous présenter un des meilleurs films sortis cette saison, « *La Vallée du jugement* » d'après le célèbre roman de Marcia Davenport, ce film réunit pour la première fois l'exquise Greer Garson et Gregory Peck, le héros des « *Clefs du Royaume* ». L'écran nous a déjà montré d'excellentes histoires d'amour, mais jamais nous semble-t-il un film empreint de si beaux sentiments, de tant de grandeur.

Un magnifique, un incomparable chef-d'œuvre.

NOUVELLES SUISSES

Fribourg

Arrestation du directeur de l'arsenal.

En novembre de l'année dernière, la Chambre d'accusation du tribunal cantonal ordonnait une enquête d'office contre l'intendant de l'arsenal de Fribourg. Elle fut confiée à un juge d'instruction extraordinaire, M. Roger Pochon, président du Tribunal de Romont.

Ce dernier, depuis 2 mois, instruit cette cause. Les accusations accumulées contre l'ancien intendant ont justifié son arrestation qui a eu lieu mardi. Le Conseil d'Etat avait déjà suspendu de ses fonctions ce fonctionnaire en novembre passé. car des malversations avaient été commises par lui dans l'exercice de sa charge.

Argovie. — *Des hôtes charmants.*

Muhen, en Argovie, a été le théâtre, ces derniers temps, d'une véritable invasion de pinsons des Ardennes. Des milliers de ces gracieux passereaux se sont abattus, dans les premiers jours de janvier, sur les forêts voisines. Dimanche passé, les habitants de la région ont assisté à un spectacle peu ordinaire : Il y eut un vrombissement d'ailes qui fit beaucoup de bruit et dura un quart d'heure, puis les pinsons s'en allèrent.

Berne. — *La crise du logement.*

L'an dernier, on a construit à Berne 1095 nouveaux appartements. A la fin de l'année, il y en avait 90 de libres. A cette époque, il y avait 914 appartements en construction, qui pourront être occupés au cours de cette année.

Au cours des dernières années, la moitié de tous les nouveaux appartements a été construite en bénéficiant de subventions.

D'après M. Baertschi, président de la Ville, les subventions municipales devront s'étendre encore pendant plusieurs années si l'on ne veut pas anéantir les progrès obtenus par les autorités dans leur lutte contre la pénurie de logements.

Bâle. — *Une initiative fiscale.*

L'assemblée des délégués du parti socialiste de Bâle-Ville, présidée par M. Brechbuhl, conseiller d'Etat, après avoir entendu un exposé de M. G. Wenk, président du Conseil des Etats, a décidé de lancer immédiatement une initiative pour l'augmentation des impôts sur les sociétés anonymes d'entreprises. On évalue à 4 millions de francs le surplus des recettes pour l'Etat. Cela permettrait de renoncer à une augmentation des impôts pour les personnes physiques.

Après le dramatique incendie de Château-d'Oex

Onze petits enfants et deux jeunes filles ont péri dans l'effroyable tragédie de Château-d'Oex. Quatre petits pensionnaires seulement ont échappé à la mort, dont une fillette gravement brûlée. Deux victimes habitaient Lausanne, neuf Genève.

Les obsèques des petites victimes genevoises se dérouleront demain matin. Les autorités cantonales et municipales déposeront des couronnes sur chaque cercueil.

Les causes de l'incendie sont maintenant déterminées. La veille, on avait placé des lainages dans une salle de bain, non loin d'un chauffe-eau. Le feu se communiqua à ces vêtements. Il couva toute la nuit, provoquant des émanations d'oxyde de carbone, gaz extrêmement nocif. Les pensionnaires, dormant dans les pièces voisines, furent asphyxiés. Ils moururent probablement sans souffrances.

Cette tragédie a provoqué dans tout le pays la plus grande consternation. On imagine la douleur des parents, accourus sur les lieux pour reconnaître les petits cadavres carbonisés.

Chacun compatit à leur immense chagrin.

Restrictions de la consommation d'électricité

En raison de l'hiver extraordinairement sec, la situation de l'approvisionnement en énergie électrique s'aggrave chaque jour et il faut s'attendre à de nouvelles restrictions.

Cette pénurie aura pour conséquence la réduction des heures d'émission à la radio. Dès le 23 janvier les heures d'émission pour Sottens ont été fixées comme suit : Dimanche de 7 h. 10 à 7 h. 30 et de 8 h. 45 à 22 h. 40 ; du lundi au vendredi : 7 h. 10 à 7 h. 30, 12 h. 15 à 13 h. 45, 17 h. 30 à 22 h. 40 ; samedi de 7 h. 10 à 7 h. 30, 12 h. 15 à 22 h. 40. Pendant la durée des restrictions, les émissions communes des trois émetteurs nationaux seront supprimées.

CHRONIQUE DE MARTIGNY

Tarzan à New-York (à l'Etoile).

Nouveau ! Pour la première fois, la copie parlée français du meilleur des films de Tarzan :*Tarzan à New-York* le film le plus sensationnel. Tarzan défiant les lois de la nature, plonge à une hauteur vertigineuse d'un pont suspendu de New-York dans les eaux tourbillonnantes du fleuve ! Le retour de Tarzan à la civilisation. Tarzan exécute le saut de la mort à travers une fenêtre du 50ème étage d'un gratte-ciel.

Vous passerez une soirée délassante en revoyant : *Les aventures de Tarzan à New-York*, avec Jonny Weissmuller, Maureen O'Sullivan et John Sheffield.

Horaire : samedi et dimanche. Dimanche 2 matinées 14 h. 30 et 17 h. (enfants) Dimanche soir train de nuit du Martigny-Orsières.

Hockey sur glace.

MartignyH.-C. I—Blue-Star H.-C. I 15-5 (4-0, 4-2, 7-3) — Ce match vit une supériorité constante de l'équipe chère à M. Forstel, qui était incomplète, devant se passer des services de Gollut, Maître et Abbet. Rappelons que c'est dimanche 16 janvier que se disputera sur la patinoire du H.-C. Sion, la finale valaisanne entre le H.-C. Montana et le Martigny H.-C.

Le Martigny H.-C. organise pour cette finale un billet collectif. S'inscrire chez M. Forstel, Hôtel Suisse, ou chez M. Gremaud, coiffeur, avant dimanche à midi, en versant le prix du billet, soit 2 fr. 55. Départ de Martigny 13 h. 22.

Carnaval à Costa-Rica

Ce soir à l'Etoile, dernière séance. Une magnifique féérie musicale, en technicolor.

Enigmes et aventures

C'est sous ce titre que Radio-Sottens diffusera le lundi 17 janvier, à 20 heures, un jeu radiophonique dû à la plume de M. Emile Biollay-Kort et intitulé *Une personne déplacée.*

Bien connu dans notre ville où il exerce les fonctions de professeur à l'Ecole primaire supérieure, M. Biollay-Kort est un jeune auteur qui honore l'enseignement et la Ville de Martigny.

Nul doute que les auditeurs apprécieront vivement l'œuvre d'un Valaisan, œuvre d'imagination et de fantastique, mais qui contient cependant des allusions au Valais... d'il y a deux mille ans !

Donc tous à l'écoute !

Au Corso.

«L'Appel de la Forêt », d'après le fameux roman de Jack London, avec Clark Gable et Loretta Young.

Parlé français.

ETRANGER

Le blocage des prix et des salaires en France

Le Conseil interministériel français s'est réuni sous la présidence de M. Queuille.

Deux décrets, l'un sur les prix industriels, l'autre sur les prix agricoles, ont été adoptés. Dans le secteur industriel, il est prévu que les prix seront ramenés à un niveau au plus égal à celui pratiqué le 31 décembre 1948. Les infractions seront considérées comme pratique de prix illicite et poursuivies comme telles. Dans le secteur agricole, des mesures à harmoniser les prix à la consommation avec les prix à la production sont prévues. Des sanctions seront également appliquées en cas d'infraction.

L'Argentine menace de prendre des mesures contre les étrangers

L'article 20 de la nouvelle constitution argentine se heurte à une violente opposition du fait qu'il met tous les étrangers établis depuis deux ans en Argentine devant l'alternative de devnir citoyens argentins ou bien de quitter le pays.

ETOILE
Ce soir vendredi, dernière
CARNAVAL à Costa-Rica
Samedi et Dimanche 14 h. 30, 17 h., 20 h. 30
NOUVEAU
POUR LA 1re FOIS, EN FRANÇAIS
TARZAN À NEW-YORK
D'après le fameux roman de JACK LONDON
L'APPEL DE LA FORÊT
avec CLARCK GABLE
et LORETTA JOUNG
Parlé français
CORSO

Ajournement des négociations commerciales anglo-suisses

Les négociations commerciales et financières qui ont débuté le 4 janvier à Berne, ont été ajournées à une date indéterminée. Le ministère des finances britannique déclare que les délégués suisses et britanniques ont examiné avec soin les prévisions pour l'année 1949.

Il s'agit d'un ajournement momentané des négociations pour complément d'informations et non d'une rupture.

Les négociations seront reprises prochainement et un communiqué du Département de l'économie publique sera publié à cet effet.

Les élections cantonales en France

Au cours de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue mercredi, le gouvernement a décidé, sur proposition de M. Jules Moch, de fixer la date des élections cantonales aux 20 et 27 mars prochains.

Cette décision inquiète le S. F. I. O. et surtout le M. R. P. qui ne manifestent aucune hâte à se présenter devant le corps électoral, tant les résultats des dernières consultations populaires leur ont été défavorables.

Vaste affaire de contrebande internationale

C'est au total sur 1,178,000 dollars que porte la contrebande de change entre la Suisse, la Grèce et l'Egypte dont sont accusées 26 personnes, au nombre desquelles Bacopoulos, caissier aux exploitations de cabotage du ministère de la marine marchande de Grèce, Petros Kanellopoulos, actionnaire d'une grande société d'engrais chimiques, Panos Peta Las, agent de change actuellement en Suisse, les pilotes aviateurs Harry Nyant et Gérard de Chambrier, qui se chargeaient des transferts.

Six des accusés, parmi lesquels Peta Las, Bacopoulos et Kanellopoulos, seront jugés par contumace.

Pénurie d'électricité en Angleterre

M. Attlee a lancé un appel pressant à tous les intendants des bureaux de l'administration publique, leur demandant de restreindre la consommation d'électricité. Si l'hiver est très rude, a-t-il dit notamment, la disette de courant électrique par suite de la pénurie de générateurs s'élèvera à deux millions de kilowatts.

La nouvelle notion du droit en démocratie populaire !

Tous les nouveaux juges, avocats et notaires tchécoslovaques auront à subir dorénavant un examen sur la doctrine marxiste et léniniste. Celui qui n'aura pas passé par cet examen politique ne pourra pas être admis aux examens de droit.

LE BON CAFÉ VALRHONE ÉCONOMIQUE AROMATIQUE

Voulez-vous, sans frais, faire un cadeau ?
Collectionnez les timbres-escomptes Ucova

✝

Madame Etienne-Philippe BENDER, à Fully ;
Monsieur Arthur BENDER, à Fully ;
Madame Vve Philippe BENDER et ses enfants Marcelle et Edmond, à Fully ;
Madame et Monsieur Etienne BENDER, de Charles, à Fully ;
Madame et Monsieur Charles GRANGES-BENDER et leurs enfants, à Fully ;
Madame et Monsieur Adrien VEROLET et leurs enfants, à Fully et La Bâtiaz ;
ainsi que les familles parentes et alliées BENDER, GRANGES, RODUIT, RACLOZ, HAERDTL, GAY, CARRON, BOSON, COPT, COTTURE, LAMBRIDE, à Fully, DELEGLISE, à Bagnes, LUGON et CHAPPEX, à Finhaut,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur
Etienne-Philippe BENDER
ancien président

leur cher époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, décédé à Mazembroz-Fully, le 14 janvier 1949, dans sa 66me année, après une courte maladie, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Fully, le dimanche 16 janvier, à 11 heures.

Priez pour lui.

✝

La famille de Monsieur Henri Lambiel

très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

A remettre à Berne pour raison d'âge
Commerce de vins en gros
bien situé et disposant d'une bonne clientèle.
Nécessaire pour traiter : Fr. 30.000 — 40.000.
Toutes demandes est à adresser **par écrit** à l'**Etude de notaires de Mes. Walter Witschi et Ery Charles Laubscher, Liebefeld près Berne.**

✝

Madame et Monsieur Adrien MICHELET-FOURNIER, leurs enfants et petits-enfants, à Nendaz ;
Monsieur l'Abbé Louis FOURNIER, Rvd Curé de Grône ;
ainsi que les familles parentes : FOURNIER, CHARBONNET, THEODULOZ, PRAZ, FRANIERE, à Nendaz,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur
le Chanoine Joseph FOURNIER
Rvd Curé de Saillon
Ancien doyen du Décannat de Monthey, ancien curé de Nendaz, de St-Maurice-de-Laques et de Troistorrents

leur très cher frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin et parent que Dieu, dans sa divine miséricorde a rappelé à Lui dans sa 66me année, muni des Sacrements de la Sainte Eglise, après une longue et douloureuse maladie supportée avec une grande résignation chrétienne.

L'ensevelissement aura lieu à Saillon le samedi 15 janvier, à 10 heures.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire part.

P.S. Autos-cars à l'arrivée des trains en Gare de Riddes à 9 h. 03 et 9h. 18 et pour le retour à la Gare.

✝

Le **Conseil communal de Saillon** a la douleur de faire part du décès de son très vénéré pasteur de la paroisse

Monsieur le
Chanoine Joseph FOURNIER
Rvd Curé de Saillon

que Dieu a rappelé à Lui le 12 janvier 1949 après une longue et douloureuse maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Saillon le 15 janvier, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part

✝

La **Paroisse de Saillon** a la grande douleur de faire part du décès de son très aimé Rvd Curé

Monsieur le
Chanoine Joseph FOURNIER

dans sa 66me année, après une longue et douloureuse maladie, supportée avec la plus édifiante résignation chrétienne.

L'ensevelissement aura lieu à Saillon le 15 janvier 1949, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part

✝

La **Commission scolaire de Saillon** a la douleur de faire part qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, son très cher Président

Monsieur le
Chanoine Joseph FOURNIER
Rvd Curé de Saillon

le 12 janvier 1949, dans sa 66me année.

L'ensevelissement aura lieu à Saillon le 15 janvier 1949, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

AVIS
Le soussigné informe la population de Martigny et environs qu'ayant repris l'atelier de M. Guichardaz, à Martigny-Ville, Place de la Liberté, il se charge de tous **travaux et installations** de
Chauffages et Sanitaires
brûleurs à mazout, réparations, ventes, échanges de potagers et cuisinières à gaz. Se recommande :
Tél. 6 15 87
Gustave Guex
Installateur — MARTIGNY-VILLE

REX - SAXON
LA VALLÉE DU JUGEMENT
avec
GREER GARSON
GREGORY PECK

ARDON Café de la Coopérative
Dimanche 16 janvier 1949
Grand LOTO
organisé par la FANFARE HELVÉTIA
NOMBREUX ET BEAUX LOTS

JEUNE FILLE OU VEUVE
de 20 à 40 ans, **est demandée** pour tenir un ménage de 2 personnes et aider au service du café.
S'adresser au Café des Alpes, à Leytron.

On demande un bon
FROMAGER
pour la prochaine saison d'alpage. (Fabrication gras des Alpes.)
S'adresser à *Jules Luisier, Café Central, Fully.*
Téléphone 6 30 12.

A vendre
motoculteur
SIMAR type C 35, 6 HP, à l'état de neuf.
S'adresser au *Garage Décaillet, à Charrat,* réparateur officiel des motoculteurs *Simar.*

A vendre
Un divan avec entourage et 2 fauteuils assortis, une table et un lampadaire. Le tout très avantageux. Pour visiter, s'adresser au bureau du journal.

A vendre
2 chars No 12 et 13 ;
1 chargosse ;
1 charrue Brabanette No 3 ;
Le tout en très bon état.
S'adresser à *DELALOYE Jules, Riddes.*

BANQUE POPULAIRE VALAISANNE
Agence à Monthey et Saxon — **SION** — Agence à Monthey et Saxon
reçoit des dépôts en comptes courants, sur carnets d'épargne et sur obligations, ***aux meilleures conditions***
CHANGE ET TOUTES AUTRES OPERATIONS DE BANQUE

A vendre à *Martigny-Bourg,* une
maison
à bas prix, nécessitant quelques réparations.
Ecrire sous chiffre *54 à Publicitas, Martigny.*

A vendre d'occasion
fourneau
avec tuyaux et récupérateur et une remorque.
S'adresser à M. Leiggener, Banque Troillet, Martigny.

Hernie
Bandages **1re qualité.** Elastique ou à ressort. **BAS PRIX.** Envois à choix. Indiquer tour et emplacement des hernies
Rt Michell, spécialiste, 3, Mercerie, **Lausanne.**

Capitaux
Fr. 15,000.— sont cherchés pour développer petite industrie de la montagne, ayant bonne clientèle. Intérêts et remboursement à convenir. Commanditaire ou associé accepté.
Offres sous chiffre OFA 5047 L., à *Orell Fussli-Annonces, Lausanne.*

Apprentie vendeuse
de 16 à 18 ans, possédant une bonne instruction, serait engagée tout de suite.
Se présenter, sur rendez-vous, au bureau de la Société, avec le carnet scolaire.
Société Coopérative de Consommation l'«Avenir », Martigny.

A remettre *à Genève*
BON CAFÉ
sur bon passage (centre) pour cause changement de situation.
Ecrire sous chiffre *R. 25847 X, Publicitas, Genève.*

Grande Cidrerie romande ayant bonne clientèle dans la région cherche représentant pour le secteur allant de St-Maurice à Saxon. Possibilité pour personne bien connue *(agriculteur, arboriculteur ou artisan)* disposant d'un peu de temps à côté de ses affaires de se faire un
beau gain accessoire
Le travail principal (env. 3 à 4 semaines) tombe sur la fin de l'hiver. Pas de dépôt, la Maison disposant d'un parc de camion. Provision élevée.
Seules personnes actives et ayant vraiment l'intention de travailler sérieusement une vingtaine de villages sont priées de faire leurs offres à Case postale 84 à Yverdon.

FIANCÉES ! Pour votre trousseau, une seule adresse
R. ROCH-GLASSEY, BOUVERET
Tél. 6 91 22 — Maison 100 % valaisanne
Conditions avantageuses. Sur demande, envoie échantillon ; on se rend sur place sans engagement.

Pourquoi une cure de Circulan cette saison ?

est-elle particulièrement indiquée en

Le corps doit se préparer à affronter la mauvaise saison si pauvre en soleil. Il est nécessaire d'accumuler des forces, de rendre l'organisme résistant. Vous ne pouvez être en bonne santé si votre circulation est défectueuse. En activant votre circulation, CIRCULAN permet à votre corps de réagir contre l'excessive

sensibilité au froid

CIRCULAN est indiqué dans les cas d'engourdissement des membres : mains, bras, pieds et jambes et pour se protéger contre les engelures. Prenez chaque jour, pendant 2 mois, 2 cuillères à soupe de ce savoureux remède. Extraits de plantes.

Circulan

EXTRAITS DE PLANTES DU Dr ANTONIOLI, ZURICH

Contre : Artériosclérose, hypertension artérielle, palpitations du cœur fréquentes, vertiges, migraines, bouffées de chaleur, troubles de l'âge critique (fatigue, pâleur, nervosité), hémorroïdes, varices, fatigue, jambes enflées, mains, bras, pieds et jambes froids ou engourdis.

Flacon original	Fr. 4.75
Cure moyenne	Fr. 10.75
Flacon de cure	Fr. 19.75

(Economie Fr. 4.—)

Recommandé par le corps médical

Dép. Etabl. Barberot S. A., Genève

CURE

chez votre Pharmacien et Droguiste

CHARLY MORET

AMEUBLEMENTS

MARTIGNY-VILLE

AVENUE DU GRAND ST-BERNARD

Téléphone (026) 6 10 69

Du 15 janvier au 15 février

15 %

de Rabais

sur tous les articles, soit :

MOBILIER, RIDEAUX, TAPIS

VOITURES D'ENFANTS, etc.

Où en est la question de votre avenir ?

Etes-vous content de la position que vous occupez actuellement, de l'argent que vous gagnez ou espérez-vous quelque chose de mieux et quelque chose de plus ?

En vous préparant vous-même comme Correspondant, Sténo-dactylo, Secrétaire, Comptable, Employé de bureau, etc... vous vous assurerez une position permanente, agréable et bien payée et vous développerez en même temps votre caractère, votre personnalité.

Il ne dépend que de vous d'arriver à une jolie situation. Ce qui a été fait pour d'autres peut être fait pour vous.

Demandez aujourd'hui-même l'intéressant prospectus et indiquez la formation que vous préférez acquérir. Les cours se donnent en français. (Joindre Fr. 0.60 en timbres pour frais). Succès. Placement.

Enseignement par Correspondance

ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE — FONDÉ EN 1941

Agence pour le canton du Valais : Nax s. Sion

Sion, Place du Midi, Ch. post. II c 1800

LE CALO À SCIURE

EKAS

réunit le maximum de puissance de chauffe et le minimum de consommation.

● EKAS résout ainsi le problème du chauffage bon marché.

● EKAS se paie donc par lui-même.

Se vend en 3 grandeurs. Par sa capacité de chauffe variée, convient pour appartements, restaurants, hôtels, salles, homes, garages, scieries, usines, chambre de stratification, serres d'horticulteurs, etc.

Prix courant et prospectus gratis et franco sur demande.

Tous autres modèles de fourneaux en stock.

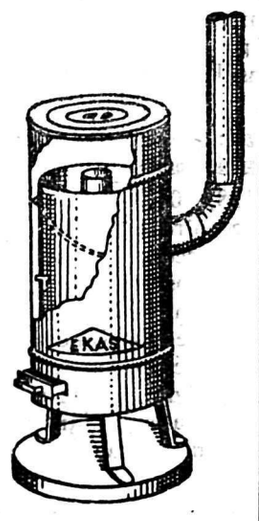

Concessionnaires généraux pour le Valais :

David CRETTENAND & Cie S. A., fers

RIDDES — Tél. 41563

Par l'épargne à l'aisance

NOUS BONIFIONS

le 2 3/4 % d'intérêt pour dépôt sur CARNETS D'ÉPARGNE

le 3 1/2 % pour dépôts sur OBLIGATIONS à 5 ANS

Banque Populaire de Sierre

Compte de chèque postal N° II c 170

Traitement d'hiver

au DI-ZOFAL Siegfried à 3%, contre le

Pou de San José

les autres cochenilles ainsi que les principaux parasites hivernants.

Vente : Commerces spécialisés.

S.A. anct. B. Siegfried, Zofingue

Dr G. de LAVALLAZ

MARTIGNY

absent

du 16 au 24 janvier

A vendre

pour cause de maladie

Pâtisserie Boulangerie-

très achalandée dans village important du Valais central. Chiffre d'affaires prouvé.

Ecrire à *Publicitas Sion sous chiffre P 1310 S.*

Packard

à vendre

conduite intérieure 7 places.

Prix dérisoire.

R. Byrde, Bex. Tél. 5 23 53.

COUVREZ VOS TOITS avec

„ICOPAL"

Revêtement feutré à base de gutta-percha, très avantageux, aussi durable que l'ardoise et la tuile.

Disponibles : **ICOPAL No 35 du stock**
ICOPAL B et C été 1948.

Nombreuses références

Prospectus et prix courant gratuits et franco sur demande

David Crettenand & Cie S. A.

Riddes — Tél. 4 15 63

Cencessionnaires exclusifs

En 4 mois seulement diplômes de langues, sténo-dactylo et secrétaire. *Garantie : prolong gratuite* si nécessaire jusqu'au succès définitif

Ecoles Tamé, Sion tél. 2 23 05, Lucerne, Zurich, Neuchâtel

MEUBLES CRÉDIT

Si vous vouliez acheter des meubles et il vous manque l'argent nécessaire, écrivez seulement sous case postale 375, OLTEN 1.

A vendre

une vache

fraîche vêlée.

S'adresser chez *Germair Desfayes, Leytron.*

Fiancés !

5 AVANTAGES

vous sont OFFERTS lors de l'achat de votre

Chambre à coucher

- Un couvre-lit moderne
- Remboursement de 2 billets de chemin de fer
- Sur demande, facilités de payement
- Toutes garanties concernant la qualité de nos meubles
- Livraison franco domicile

AMEUBLEMENTS

Emile Moret

RUE DE L'HOPITAL — Martigny-Ville

Téléphone 6 12 12

Une chaudière étanche

rapidement et sans interruption du chauffage.

« *Colmator* » a raison des fuites et fissures les plus délicates.

En nous confiant le détartrage et le dégoudronnage de vos installations, vous réalisez des *économies de combustible.*

TARTRIFUGE S. A.

Concessionnaire pour le Valais :

Marius Thériseaux, installateur, **Saxon**

Tél. 6 23 38

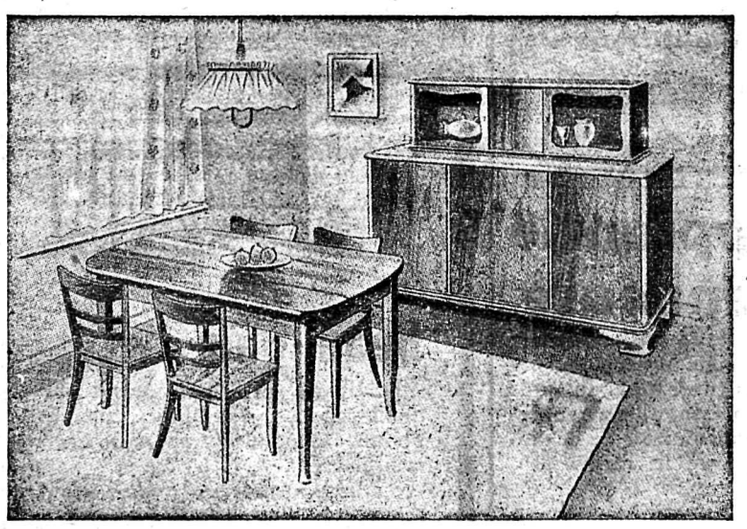

CHAMBRES A COUCHER, lit jumeaux, bonne qualité, avec armoire 3 portes, bois dur : **Depuis Fr. 850.—**

SALLES A MANGER intimes 6 pièces, avec joli buffet, bois dur : **Depuis Fr. 590.—**

Les meubles sont livrés ou gardés en dépôt gratuitement. Sur demande facilités de paiement.

A. Gertschen Fils S. A., Naters-Brigue

Fabrique de meubles et agencements d'intérieur

Magasin de vente : Tél. : 3. 10. 55

Visitez nos vitrines ainsi que notre exposition (3 étages).

Représentants : **Jos. PATTARONI,** Martigny, Tél. 6. 14. 88.
Otto GERTSCHEN, Sierre, Tél. 5. 14. 03.

CHALETS

Pour louer vos chalets l'été prochain, annoncez-les à l'Union Valaisanne du Tourisme, à Sion, qui reçoit déjà de nombreuses demandes. Inscription Fr. 5.— par chalet ou appartement.

OÙ PLACERAI-JE MON ARGENT ?

pour être à l'abri de fluctuations de cours, pour une durée normale et à un taux d'intérêt intéressant ?

LE CRÉDIT SIERROIS à SIERRE et MONTANA

répond à ces conditions avec :

ses certificats de dépôts à 3 ans à 3 1/4 % à 5 ans à 3 1/2 %

sa caisse d'épargne et ses comptes à vue et à terme

Capital-action : Fr. 1.000.000.— *Réserves : Fr. 540.000.—*

Total du bilan : Fr. 21.000.000.—

Prêts garantis par hypothèques : Fr. 16.000.000.—

Contrôlé par l'Union Suisse de Banques Régionales, Caisses d'Epargne et de Prêts